



Envoyé en préfecture le 23/12/2021

Reçu en préfecture le 23/12/2021

Affiché le 23/12/2021

ID : 030-213000037-20211223-DCM202169-DE



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ**  
**DÉPARTEMENT DU GARD**  
**COMMUNE D'AIGUES MORTES**  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réf : DCM/2021/69 - 7/1/15-12

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	24	29

Date de la convocation : 09-12-2021

Notifiée aux élus le : 09-12-2021

Date de l'affichage : 09-12-2021

**OBJET : Modification Tarifs Cinéma**

**SÉANCE DU MERCREDI 15 DÉCEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un,

Le QUINZE DÉCEMBRE À 17H30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, Salle OUSTAOU, sous la présidence de Monsieur Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

**PRÉSENTS** : Pierre MAUMÉJEAN, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER – DUFOND, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Janine LHUILLIER, Christian LAPISARDI, Andrée DAMOUR, Michèle PALLARES, Alain BAILLIEU, Christian GROUL, Yves GRAS, Jean – Claude BASCHIOU, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Maguelone CHAREYRE, Stéphanie PIERRON, Joachim RAMS, Maryline POUGENC, Carine VANDERBISTE, Stéphane PIGNAN

**Absents ayant donné procuration** : Gilles TRAUJLET à Arnaud FOUREL, Nathalie LALLOUETTE à Andrée DAMOUR, Michel AUSSANNAIRE à Pierre MAUMÉJEAN, Cédric BONATO à Joachim RAMS, et Olivier BERTRAND à Carine VANDERBISTE

**Absent non-représenté** : Néant

**Secrétaire de séance** : Andrée DAMOUR

Rapporteur : Jean Claude CAMPOS

Il est rappelé au conseil municipal qu'en séance du 25 septembre 2014, la grille tarifaire du Cinéma Marcel Pagnol a été approuvée.

Pour la nouvelle année 2022, il est proposé au conseil municipal d'approuver la nouvelle grille ci-dessous.

Carte d'abonnement	5 séances	10 séances
Cinéma	30 €	50 €
Vidéo transmission	60 €	100 €

Prestations	Tarif
Tarif plein	7 €
Tarif réduit (- 18 ans ; + 65 ans, demandeurs d'emploi, étudiants, personnes en situation de handicap, comité d'entreprise, soirées thématiques, ...)	5 €
Tarif festival Télérama	3.50€
Ecoles et cinéma/ Tarif festival organisé par la commune	2.50€
Scolaire et centre aéré	4 €
Moins de 14 ans et Parcours ciné - collège	4 €
Fête, Printemps et Rentrée du Cinéma	4 €

Hôtel de Ville - Place St Louis

30220 AIGUES MORTES

Tel. 04.66.73.90.90.

Fax : 04.66.53.86.09

Envoyé en préfecture le 23/12/2021

Reçu en préfecture le 23/12/2021

Affiché le 23/12/2021



ID : 030-213000037-20211223-DCM202169-DE

Accompagnateurs groupes d'enfants 1 pour 8 enfants de -6 ans et 1 pour 12 enfants de + de 6 ans	Gratuit
Ciné-chèques	5 €
Entraide du cinéma et des spectacles (CCU chèque cinéma universel)	7 €
Prowebce-Meyclub (CNAS)	5 €
Tarif vidéo transmission / Opéra	15 €
Majoration forfaitaire pour film 3D	1 €
Lunettes 3D	1 €

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,

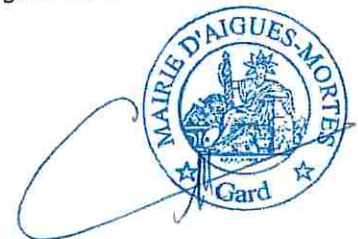
- Approuve les tarifs ci-dessus présentés
- Autorise le Maire ainsi que l'Adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 23/12/2021

Le Président de séance,  
Pierre MAUMÉJEAN  
Maire d'Aigues-Mortes



**RESULTAT DU VOTE :**

Délibération 2021 - 69	Modification Tarifs Cinéma	Pour :	29	Unanimité
		Contre :	0	Néant
		Abstention :	0	Néant

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication